Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

Juin 2017
volume 31
numéro 5

OUI À LA PRESSE LIBRE

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central
du Montréal métropolitain–CSN
est publié à 2400 exemplaires

Responsable :
Manon Perron

Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx

Conception graphique :
Jean Gladu

Montage : Hélène Gauthier

Correction des textes :
Michèle Delsemme

Photographies : Jean-François Coutu, Michèle Delsemme, Hélène Gauthier, Michel Giroux et Emmanuelle Proulx

Impression : Accent Impression

Distribution : CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
www.ccmm-csn.qc.ca

Pour abonnement :
receptionccmm@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Juin

14
Assemblée générale

12-13
Information Work in our Unions)

14-15-16
Accidents et maladies du travail

16
SGS logiciel de trésorerie

coup d'œil sur l'assemblée

Congrès de la CSN : il faut y participer !

À l'assemblée du conseil central, le 3 mai, la présidente a souligné la contribution importante de deux personnes récemment disparues. Jacques Forgues s'est engagé pleinement pour l'amélioration des conditions de travail des conductrices et conducteurs de véhicules scolaires, lui-même chauffeur d'autobus scolaire. On a également rendu hommage à Denise Larochelle qui a longtemps milité pour le droit des femmes, entre autres à la Coalition québécoise pour l'avortement libre et gratuit. Par la suite, on a offert de chaleureux remerciements à **Lise Noël**, formatrice au Centre St-Pierre, pour son aide précieuse en l'absence d'une personne responsable au développement régional des réseaux d'entraide au conseil central pendant quelques mois.

Christian Nadeau, professeur au département de philosophie de l'Université de Montréal, a pris la parole à titre de président de la Ligue des droits et libertés (LDL). La LDL lutte contre les discriminations et les abus de pouvoir, et pour la défense des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Fondé en 1963, cet organisme vise à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits. « La ligue a 50 ans et sa pérennité dépend de sa santé financière. Malgré sa longévité, c'est une petite organisation dont les ressources sont restreintes. Nous souhaitons que les syndicats appuient non seulement financièrement la ligue, mais également qu'ils lui offrent un appui politique », a soutenu monsieur Nadeau.

Véronique De Sève, Jean Lortie, Jacques Létourneau (Dominique Daigneault du conseil central)**, Francine Lévesque et Pierre Patry**, du comité exécutif de la CSN, ont présenté les orientations du 65e Congrès de la CSN, qui se tiendra du 5 au 9 juin, à Montréal. Les délégué-es seront notamment invités à débattre d'un plan d'action élaboré à partir d'un manifeste qui sera soumis au congrès, lequel traitera entre autres des normes du travail, de la qualité des emplois, de la lutte aux changements climatiques, de la consolidation des services publics et du renforcement de la démocratie. À ne pas manquer : une conférence qui s'annonce très intéressante – *Comment vaincre les populistes de droite* – qui aura lieu dès le premier jour du congrès en présence de camarades de divers pays. Qu'il s'agisse de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis ou de la montée du Front national en France, le paysage politique évolue en faveur de la droite populiste et nationaliste. On cherchera à comprendre le phénomène et à voir quel peut être le rôle des organisations syndicales pour renverser la tendance. Par ailleurs, une série de sept dîners thématiques se tiendront mardi et mercredi, organisés par les comités confédéraux notamment LGBT, condition féminine, jeunes ou environnement, par exemple. Consultez le site de la CSN pour en savoir plus.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe environ 100 000 membres des secteurs public et privé à Montréal, à Laval ainsi qu'au Nunavik et à la Baie James.

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
www.ccmm-csn.qc.ca

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C103925

Se tourner vers l'avenir

L'heure est aux bilans à la suite des résultats du vote d'allégeance dans le réseau de la santé et des services sociaux. D'entrée de jeu, on peut affirmer que le gagnant de cette opération est l'architecte de la réforme de la santé et des services sociaux, le gouvernement Couillard et son tonitruant ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette.

Cette réforme a créé des mégaétablissements qui n'ont rien à voir avec les besoins de la population, mais qui est congruente avec la vision du ministre. Les citoyennes et citoyens ont perdu des lieux où ils pouvaient intervenir et faire entendre leur voix. Le ministre s'est arrogé tous les pouvoirs afin de privatiser davantage. L'exemple des CLSC est percutant à cet égard alors que de nombreuses ressources professionnelles ont été transférées dans les Groupes de médecine de famille dirigés par des médecins. À notre avis, la réforme visait également à affaiblir les syndicats, particulièrement la CSN, l'organisation la plus importante dans le réseau. En effet, ces mégafusions ont aussi créé de nouvelles entités syndicales comptant plusieurs milliers de membres et, par conséquent, une « compétition » entre les organisations syndicales pour savoir qui allait les représenter. Ces situations ne sont jamais gagnantes pour les travailleuses et travailleurs, car elles ébranlent la solidarité intersyndicale.

Pour la suite des choses, comme organisation syndicale, le défi est double. D'abord, nous devons soutenir les syndicats nouvellement constitués qui ont à représenter des milliers de membres dispersés dans une multitude de lieux de travail. Mais nous devons également analyser les raisons qui ont motivé les choix derrière les résultats des votes et réfléchir aux moyens à mettre en place pour relever les nouveaux défis qui nous attendent. D'une part, nous ne pouvons ignorer la volonté d'une frange importante de nos membres de se regrouper par titre d'emploi selon leurs intérêts professionnels, comme à l'APTS et à la FIQ. Historiquement, dans la santé et les services sociaux, les membres de la CSN ont choisi de maintenir une organisation syndicale de type industriel plutôt qu'un syndicalisme d'intérêt professionnel. Sommes-nous à la croisée des chemins ? Le bilan devra faire le point sur ces choix tout en considérant que la CSN est toujours l'organisation qui regroupe le plus grand nombre de travailleuses et travailleurs dans la santé et les services sociaux.

Charles Sainte-Marie, Patrice Benoît, Manon Perron, Suzanne Audette et Dominique Daigneault

D'autre part, certains commentaires dans les médias laissent croire que ce vent de changement est attribuable au type de syndicalisme pratiqué à la CSN, jugé trop combatif et trop tourné vers le front social et politique. Ce n'est pas la première fois que la CSN est attaquée sur ce front. Comme nous le rappelions lors de l'assemblée générale de mai dernier, la CSN a amorcé une réflexion en 1968 qui l'a conduite à marquer une rupture avec le syndicalisme d'affaire et à s'engager dans les luttes sociales et politiques. En 1972 et en 1973, 100 000 membres ont quitté nos rangs, entre autres, pour fonder la CSD, jugeant cette nouvelle tendance gauchiste et « trop » politique.

À l'écoute de nos membres

Nous ne pensons pas que la CSN doit aujourd'hui tourner le dos au syndicalisme solidaire de combat et d'engagement social et politique que nous prônons, bien au contraire. Par contre, nous pensons qu'il faut faire un bilan, à tous les niveaux, dans l'optique d'améliorer nos pratiques en étant à l'écoute pour mieux répondre aux aspirations de nos membres.

Déjà, la judiciarisation des relations de travail, que ce soit en matière de litiges ou de santé et de sécurité au travail, prend beaucoup de place dans la vie syndicale. À la CSN, nous avons développé des façons de faire innovantes et dynamiques sur lesquelles nous pouvons compter. Appuyons-nous sur la solidarité légendaire du mouvement pour tirer des leçons de cette épreuve.

Tournons-nous vers l'avenir.

Les journalistes et rédacteurs en chef du SIT–CSN ont manifesté devant les bureaux de la direction générale de TC Transcontinental à Montréal, le 2 mai, pour faire pression sur leur employeur dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Négociation chez TC Transcontinental

Convention adoptée !

Malgré le contexte difficile qui sévit chez TC Transcontinental, qui, coup sur coup, annonçait en mars, la suppression de 20 postes dans son secteur des médias et en avril, la vente de près d'une centaine de ses publications, les membres du syndicat qui représente les journalistes et les rédacteurs en chef d'une trentaine de titres publiés dans les régions de Lanaudière, de Laval et de Montréal ont adopté, à 90 % en assemblée générale le 18 mai, l'entente conclue avec la direction de l'entreprise de presse.

Les quelque 30 membres du Syndicat de l'information de Transcontinental (SIT–CSN) ont obtenu des augmentations salariales de 2 % par année sur trois ans, en plus d'un montant forfaitaire de 4 % en rétroactivité.

Là où les syndiqué-es ont dû faire des concessions, c'est sur le plan des horaires de travail, qui seront dorénavant fixes et préétablis. Il faut dire que la réorganisation des salles de rédaction était au cœur de cette négociation et afin de contribuer à la réussite du virage technologique entrepris à TC Transcontinental, les employé-es ont abandonné le principe d'horaires libres.

En contrepartie, l'employeur a consenti à inscrire cinq congés de maladie dans la convention collective, un enjeu important pour les employé-es puisqu'aucune journée de maladie n'était prévue dans l'ancien contrat de travail. De fait, cette question était à l'origine d'injustices nombreuses, puisque selon son humeur, l'employeur accordait, ou non, ces congés. Aussi, des acquis ont été réalisés au chapitre de l'indemnité kilométrique et du temps supplémentaire. Enfin, les clauses professionnelles ont été nettement bonifiées afin que soit reconnu le travail des artisans qui diffusent l'information locale sur l'ensemble des plateformes, que ce soit le Web, les médias sociaux ou les journaux.

Campagne *Oui à la presse libre*

La liberté de presse : une responsabilité collective

Pierre Roger, secrétaire général-trésorier à la FNC, lors de la Journée mondiale de la liberté de presse

Devant la crise profonde qui secoue l'ensemble des médias d'information, la Fédération nationale des communications (FNC–CSN) a lancé une initiative qui se veut citoyenne – la campagne *Oui à la presse libre* – afin qu'une large mobilisation populaire se construise pour la sauvegarde de la liberté de la presse et de la qualité de l'information.

On le sait, les médias traditionnels font face à une véritable crise de crédibilité et la méfiance grandit à leur égard au sein de la population. À ce chapitre, les données de Statistique Canada sont éloquentes : une étude de l'agence fédérale[1] démontre que moins de la moitié des citoyens canadiens font confiance aux médias (40 %). Aussi, un rapport sur l'information numérique de l'institut Reuters d'étude du journalisme, de l'Université d'Oxford[2], indique qu'une majorité de citoyens utilisent les réseaux sociaux pour s'informer. Pour 12 % d'entre eux, c'est même la première source d'information (28 % chez les 18-24 ans). Dans un environnement où l'instantanéité des nouvelles prend le dessus sur toutes les autres obligations, nul besoin de spécifier que les médias traditionnels se butent à des obstacles de plus en plus contraignants.

En fait, ces médias, qui se donnent comme mandat d'offrir une information de qualité, perdent leur influence depuis déjà une quinzaine d'années. Les conséquences de cette situation a des effets pervers : faisant face à un « contexte d'hyper information et de post-vérité – où la validation des sources d'information ralentit la diffusion de la nouvelle –, les médias s'empressent de relayer un discours de la peur. Pourquoi ? Parce que la peur fait vendre, parce qu'elle est universelle et ne nécessite aucune explication et qu'enfin, on peut l'utiliser à toutes les sauces », rappelle avec justesse l'équipe d'Influence Communication, dans son *État de la nouvelle : bilan 2016*.

Pascale St-Onge, présidente de la FNC–CSN

« Jamais les faits alternatifs, les fausses nouvelles et la montée des extrêmes n'ont eu la vie aussi facile », se désole Pascale St-Onge, présidente de la FNC–CSN qui ajoute que les régions sont les grandes perdantes du déclin des médias traditionnels. Moins de 1 % de l'information produite par les médias urbains traite des régions. C'est donc dire que les enjeux qui concernent ces citoyennes et citoyens ne sont pas traités, parce que la moitié des régions ne disposent d'aucun média.

« La qualité, l'indépendance et l'intégrité de l'information, la liberté de presse et la pluralité des sources d'information sont des piliers de notre démocratie. Plus on les piétine et plus on les soumet à des impératifs commerciaux, plus on pervertit le rôle des médias d'information. Nous avons une responsabilité collective de veiller à la préservation d'une presse libre, diversifiée, qui produit une information de qualité et qui alimente un débat public éclairé », conclut madame St-Onge.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Oui à la presse libre - Yes to Free Press

Symbole de la campagne

Oui à la presse libre utilise la pince à papier comme symbole d'appui à la résistance qu'il faut mener pour préserver la liberté de presse. Sans elle, nos libertés fondamentales sont menacées. Les événements récents impliquant la surveillance de journalistes au Québec doivent nous sensibiliser sur l'importance de ces enjeux pour le droit du public à une information de qualité.

[1] *La confiance du public envers les institutions canadiennes*, Statistique Canada, 7 décembre 2015.

[2] Réalisée par Internet, l'étude a compilé les données de plus de 50 000 réponses dans 26 pays, *Les réseaux sociaux prennent une place croissante dans l'accès à l'information*, *Le Monde*, 15 juin 2016.

Règlement chez Brasseurs RJ

Une première convention CSN

Manifestation devant l'usine de Brasseurs RJ, le 2 mars, pour appuyer la négociation de la convention collective.

C'est à 91 % que les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs Les Brasseurs RJ–CSN ont adopté, le 13 mai, l'entente de principe intervenue avec leur employeur. La soixantaine de syndiqué-es obtiennent des hausses salariales de 2 % par année pour les cinq années de la convention collective, en plus d'une rétroactivité. Ajoutons que pour la première année de la convention, un bond important s'effectue au niveau salarial, puisqu'en cumulant les ajustements aux échelons salariaux, les augmentations atteignent 6,3 %, en moyenne. De plus, l'échelle salariale sera bonifiée annuellement du même taux que l'augmentation annuelle, ce qui n'était pas le cas avant. Les primes de quart sont aussi ajustées à la hausse.

Entre autres acquis également réalisés, des bonifications sur le plan de la formation, aux mouvements de main-d'œuvre, à l'accessibilité à des postes de niveau supérieur et en ce qui a trait aux congés de maladie. Les syndiqué-es bénéficient dorénavant d'une protection importante de l'ancienneté lors de changement d'horaire. Aussi, des gains substantiels ont été obtenus au régime syndical, l'ancienne convention TUAC étant à peu près muette à cet égard. Ces nouvelles dispositions comprennent notamment la représentation syndicale, les libérations pour le comité de négociation ainsi que la création d'un comité de relations de travail et de santé sécurité.

Affiliés à la CSN depuis février 2016, les artisans de la Belle Gueule, de la Tremblay et de la Cheval Blanc obtiennent une première convention collective CSN dont les assises améliorent notablement leurs conditions de travail et leur permettent de développer une vie syndicale dans leur milieu de travail.

Plus de deux ans sans convention collective

Le mépris d'une association patronale

Alors que les négociations vont bon train à la table nationale de négociation pour le renouvellement des conventions collectives des CPE du Québec, où sont présents le ministère de la Famille, onze associations patronales, de même que les représentantes des CPE membres de la FSSS–CSN, l'Association patronale nationale des CPE (APNCPE) persiste et signe. Elle refuse de joindre la table nationale de négociation malgré le fait qu'elle représente 133 CPE et quelque 3500 travailleuses et travailleurs membres de la CSN, dont la moitié à Montréal et à Laval.

Depuis plusieurs mois, des travailleuses en CPE de l'Estrie, de la Montérégie, du Centre-du-Québec ainsi que de Montréal et Laval sont en lutte pour exiger que l'APNCPE participe aux négociations nationales, amorcées en décembre dernier. « Nous sommes sans contrat de travail depuis plus de deux ans. L'APNCPE agit de façon irresponsable en refusant de participer aux travaux en cours à la table nationale » soutient Carole Leroux, présidente du Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval–CSN. « En voulant négocier sur ses propres bases et de façon décentralisée, l'APNCPE menace de nous ramener des décennies en arrière, lorsque les conditions de travail variaient d'un CPE à l'autre. Depuis 20 ans, la négociation nationale permet une uniformité des conditions de travail et de pratique, où que l'on soit au Québec. La qualité des services en CPE est intimement liée à ces questions de maintien et d'uniformisation des conditions », ajoute la porte-parole syndicale. Malgré cela, les parties poursuivent les pourparlers à la table nationale.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Les syndiqué-es du Collège Stanislas mènent une lutte pour leurs emplois, malgré que l'établissement scolaire n'éprouve aucune difficulté financière.

Collège Stanislas

Les employé-es à la rue sinon au travail de nuit

Les élections françaises, tant présidentielles que législatives, auront été l'occasion pour le Syndicat des employé-es du Collège Stanislas CSN de se faire voir et entendre lors du processus de votation. Non, cela ne se passe pas en France, mais bel et bien aux campus de Montréal et de Québec de cet établissement français.

En effet, alors que d'un côté la direction de ce collège leur met littéralement le couteau sous la gorge à l'occasion de la négociation pour le renouvellement de leur convention collective, les syndiqué-es ont de leur côté entrepris de s'adresser directement à la communauté française du Québec, qui s'y rendait pour voter afin d'en dénoncer les agissements. Les membres du syndicat ont diffusé des tracts d'information aux milliers de personnes venues aux urnes lors des quatre samedis de votation.

Le syndicat représente le personnel de l'entretien ménager, de l'entretien général, du gardiennage et les techniciennes de laboratoire de cet établissement d'enseignement offrant un cursus pédagogique français des deux premiers cycles. L'employeur menace le syndicat de mettre fin à l'emploi de la presque totalité de ses membres si celui-ci ne consent à d'importants reculs dans la future convention collective.

Le collège et le syndicat poursuivent la négociation en conciliation. La convention collective vient à échéance le 30 juin, mais l'employeur affirme qu'il procèdera à la sous-traitance des postes à l'entretien et donc au congédiement unilatéral d'une vingtaine de personnes avant cette date.

Le collège admet ne pas être en difficulté financière tout en exigeant des concessions monétaires de près d'un demi-million de dollars. Non seulement veut-il privatiser la presque totalité des postes à l'entretien, mais, même si le syndicat acceptait les reculs pour sauver ces emplois, ceux-ci seraient tout de même transférés sur le quart de nuit !

Ironiquement, la devise de cet éminent collège prend sa source dans les valeurs de respect, de solidarité et d'ouverture.

Maison L'Échelon : enfin un règlement !

La saga de la négociation pour le renouvellement de la convention à la Maison L'Échelon vient de se conclure par l'adoption à 97 % de l'entente de principe intervenue plus tôt entre les parties.

Rappelons que le principal point en litige qui restait en suspens depuis des mois était la question du contrat d'assurance. Les syndiqué-es désiraient être couverts par le programme d'assurance de la SSQ, que la FSSS détient, ce qu'ils ont finalement obtenu. L'employeur de son côté réalisera des économies appréciables (environ 2 000 $ par mois) alors que les employé-es jouiront d'un régime bonifié, entre autres par une couverture dentaire, et mieux adapté à la réalité du personnel, particulièrement des familles monoparentales. Des gains ont aussi été réalisés au niveau du mode de calcul de l'ancienneté, ainsi que par l'ajout d'une prime pour le personnel d'entretien effectuant des tâches d'extermination dans les résidences de la clientèle de la Maison L'Échelon.

Au chapitre des salaires, il y aura une rétroactivité de 1,5 % versée pour l'année 2016 et les trois années subséquentes seront accompagnées de hausses salariales de 1,5 %, 1,7 % et 2 %. Également, le taux horaire des personnes qui effectuent des remplacements non prévus, en prolongeant leur journée de travail, sera aussi haussé de 50 %.

La Maison L'Échelon est une ressource intermédiaire en santé mentale. Elle offre de l'hébergement de différents types à près de 400 personnes, en plus de gérer un Centre de jour qui offre une vaste gamme d'activités.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Hausses salariales démesurées pour la haute direction de Bombardier

Illégitimes et immorales : on a raison de s'indigner !

Une manifestation s'est tenue à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires de Bombardier, devant le Centre de finition de Bombardier, à Dorval, le 11 mai. L'action visait à dénoncer les hausses salariales que veulent s'octroyer six hauts dirigeants du constructeur d'avions et de trains et à convaincre les actionnaires de s'y opposer. « Dans une société comme la nôtre où on coupe dans l'aide sociale, les plus riches, eux, continuent de s'en mettre plein les poches. C'est proprement révoltant ! Ces pratiques sont immorales et n'ont pas raison d'être », a fustigé la présidente du conseil central, Dominique Daigneault. Le conseil central était l'un des groupes organisateurs de la manifestation.

Malgré l'opposition populaire généralisée à la politique de rémunération de la haute direction de Bombardier – à 93 %, selon un sondage –, les actionnaires l'ont approuvée dans cette même proportion, soit à un peu plus de 93 %. Pas de doute que l'on ne vit pas sur la même planète !

Pendant ce temps, des milliers de postes sont supprimés dans le cadre d'un plan de redressement de l'entreprise. Depuis février 2015, Bombardier a annoncé l'abolition de plus de 17 000 emplois d'ici 2018, dont environ 4000 au Québec.

Vous voulez apprendre ou améliorer votre connaissance du français ?
You want to learn or improve your French skills?
¿Quieren aprender o mejorar su conocimiento del francés?
Eske ou vle apran'n ou amelyore konesans ou an fransè?
Vi hotite uluchit vache znanie fransuzkogo?
Chcecie nauczyć się lub udoskonalić swoje francusku?
Il est possible de suivre des cours dans votre milieu de travail ou à la CSN.

Apprendre le français aide :

- À comprendre les consignes de travail
- À développer une vie syndicale inclusive
- Les parents à suivre leurs enfants dans leur parcours scolaire
- À réduire les risques d'accidents de travail et de maladie professionnelle
- Et bien plus !

CSN

Pour en savoir plus : csn.qc.ca/francisation

Contactez-nous
Service des relations du travail (recherche) : **514 529-3728**
ou **anne.thibault-bellerose@csn.qc.ca**

Négo chez Navamar

Un parcours inusité

S'il est une négociation qui a connu un itinéraire singulier, c'est bien celle qui s'est récemment déroulée chez Navamar. Le 21 avril dernier, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Navamar–CSN ont entériné à très large majorité – à 94 % – l'entente de principe intervenue avec la direction de cette entreprise de réparation navale.

Mais pour arriver à ce dénouement heureux, il aura fallu aller de rebondissement en rebondissement, à commencer par une demande de révocation du syndicat, en 2015, qui, heureusement, n'a pas abouti. Après plusieurs démarches pour impliquer des membres, l'un d'entre eux a accepté d'assumer la présidence du syndicat au comité exécutif. Aussi, le 1er mai 2016 se tenait l'assemblée générale qui allait finalement élire Louis Lachance à la présidence du syndicat et ainsi permettre que s'enclenche tout le processus de négociation en vue du renouvellement de la convention collective. Toutefois, à l'ouverture de cette fameuse réunion, qui décidément restera dans les annales du syndicat, manquait-il une personne pour atteindre le quorum. De nombreux appels téléphoniques sont alors effectués et c'est un travailleur qui faisait son jogging à proximité de l'édifice de la CSN, où se tenait la rencontre, qui a finalement joint ses camarades pour que l'assemblée puisse se tenir ! Heureusement, il a répondu au téléphone et heureusement, il a accepté de se présenter en sueur à l'assemblée, ce dont personne ne lui a tenu rigueur, d'ailleurs.

Naïsa Beaupré-Parent, conseillère syndicale à la négociation et Louis Lachance, président du syndicat CSN.

Les membres du syndicat ont voté à 94 % en faveur de l'entente de principe le 21 avril.

Quelques mois plus tard, en octobre, après consultation des membres, le projet syndical de négociation était adopté. En décembre, voyant que la négociation ne donnait pas les résultats espérés, les syndiqué-es se dotaient d'un mandat de moyens de pression, excluant la grève. Afin de faire entendre raison à l'employeur, des actions ciblées et déterminantes ont été concoctées : les travailleurs ont ainsi porté, sur les chantiers des clients, des macarons puis des vestes de sécurité fluorescentes arborant le logo de la CSN. L'effet a été immédiat : à la séance de négociation qui a suivi cette action, le 15 mars, le syndicat et l'employeur en venaient à une entente.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

Des gains substantiels

D'une durée de cinq ans, la convention collective comprend un montant forfaire de 2 % en rétroactivité et des augmentations salariales de 2 %, 2,5 % et 3 % jusqu'en 2020. Une grille d'équité salariale est également intégrée à la convention afin de contrer les disparités de salaire. Aussi, d'importantes dispositions permettent de limiter le recours à la sous-traitance et aux agences de placement. Le travail des cadres est également mieux balisé. Le syndicat a réussi à aller chercher cinq jours de libération syndicale supplémentaires, ce qui porte leur nombre à 20, sans compter que l'employeur défraiera six jours de libération pour la préparation du comité de négociation lors du renouvellement de la convention. Les syndiqué-es sont dorénavant codétenteurs de l'assurance collective et parmi les autres gains, le remplacement des outils brisés sera assumé par l'employeur.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Navamar–CSN compte environ 65 membres, essentiellement des soudeurs, des mécaniciens spécialisés et des journaliers spécialisés.

Hôtel-Dieu de Montréal

Préserver sa vocation hospitalière : une nécessité

À l'occasion du 375e anniversaire de Montréal, le 17 mai, la Coalition Sauvons l'Hôtel-Dieu a tenu une assemblée publique sur l'avenir de cet hôpital emblématique, cher aux citoyennes et citoyens montréalais, fondé par Jeanne Mance en 1645.

Même si le gouvernement a annoncé, en septembre dernier, le maintien des services de santé à l'hôpital jusqu'en 2021, les inquiétudes demeurent grandes quant à la suite des choses. Pour les membres de la coalition, il est impératif de préserver sa vocation hospitalière afin de répondre aux besoins de la population. On estime que d'ici quatre ans, en raison des réaménagements au nouveau CHUM, on accusera une perte d'environ 22 % des places en urgence, soit l'équivalent de 65 000 personnes par année. Il importe de rappeler qu'en 1994-1995, neuf hôpitaux ont été fermés à Montréal. Dans un tel contexte, les places en urgence à l'Hôtel-Dieu sont essentielles.

Par ailleurs, les listes d'attente pour les chirurgies d'un jour continuent de s'allonger : à Montréal seulement, plus de 22 000 personnes sont en attente d'une telle chirurgie. Le nouveau CHUM ne pourra répondre à ces demandes, ses salles de chirurgie étant vouées à des opérations spécialisées. Sans compter ses cliniques et laboratoires, l'Hôtel-Dieu compte douze salles d'opération dont on ne peut se priver.

Logement social

La Coalition Sauvons l'Hôtel-Dieu milite aux côtés de la Communauté Saint-Urbain afin de développer un projet de développement social structurant avec les espaces non utilisés pour les services de santé. Ainsi, on souhaite la création d'un milieu de vie mixte et inclusif, offrant du logement à des clientèles variées, des services communautaires et des espaces verts.

Archives

« Nous devons nous mobiliser afin que la population force le gouvernement à préserver la vocation hospitalière de l'Hôtel-Dieu. Il faut éviter d'aggraver une situation qui sévit depuis trop longtemps déjà. Nous devons nous opposer fermement à la privatisation tranquille de notre système de santé » a insisté la présidente du conseil central, Dominique Daigneault, lors de l'assemblée.

Emmanuelle Proulx
Conseillère syndicale

➲fsss.qc.ca/depliant-de-la-coalition-sauvons-lhotel-dieu/

Fierté Montréal, du 10 au 20 août

Une programmation impressionnante

Quelque 150 événements sont au programme pour souligner l'édition spéciale de Fierté Montréal, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal. Comme à leur habitude, la CSN et plusieurs organisations affiliées, notamment le conseil central, participeront au traditionnel défilé qui s'annonce majestueux. Partant dès midi le dimanche 20 août à l'angle du boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue Drummond, le défilé parcourra le centre-ville vers l'est. Les organisateurs de l'événement veulent profiter de cette édition spéciale pour souligner les avancées historiques du mouvement LGBT. Les six couleurs de l'arc-en-ciel seront en vedette; pour sa part, le cortège CSN arborera le rouge. Le défilé, qui s'adresse tant aux LGBT qu'à leurs allié-es, est une excellente occasion d'afficher son ouverture à la diversité sexuelle.

Défilé de Fierté Montréal

Le dimanche 20 août 2017, dès 12 h
Rassemblement au cortège de la CSN, à proximité de René-Lévesque Ouest et Drummond (métro Bonaventure)

comité LGBT

➲fiertemontrealpride.com

Colombie

Paix et impasse de la réforme agraire

Après plus de 50 années de guerre civile, l'État colombien serait-il enfin parvenu à renouer avec la paix ? Un accord entériné en décembre 2016 entre l'État et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) aura permis de sceller ce conflit sanglant, du moins sur le plan politique. En effet, si cette guerre[1] issue d'un problème de répartition des terres plus ou moins arbitraire semble bel et bien terminée, rien n'indique que le problème de la réforme agraire soit également réglé. Or, le maintien d'une paix durable repose résolument sur l'achèvement du processus de la réforme agraire.

La terre au cœur du conflit

Le rapport à la propriété terrienne diverge considérablement selon les intérêts des paysans et ceux des grands propriétaires. En Colombie, la possession de terres assure le pouvoir, le prestige et la notoriété. Plusieurs grands propriétaires n'hésitent pas à recourir à la force et à la supercherie afin d'assouvir leur soif de pouvoir. La spoliation des terres fait rage dans ce pays déjà fragilisé par tant d'années de guerre civile. Plus de huit millions d'hectares ont été volés et repris par les grands propriétaires terriens et les grandes entreprises productrices d'huile de palme, notamment. On estime le nombre de paysans touchés par cette spoliation massive entre 3 et 3,5 millions. L'organisme officiel colombien *La Defensoria del Pueblo* souligne que de ce nombre, entre 2006 et 2011, 71 leaders impliqués dans le processus de restitution des terres ont été assassinés.

Les bénéfices engrangés par la production d'huile de palme retiennent étrangement l'attention de groupes paramilitaires tels que l'Autodéfense unie de Colombie (AUC), recyclés dans le banditisme depuis la fin de la guerre. « La violence paramilitaire n'est pas uniquement déterminée par la stratégie de ces entrepreneurs de violence, mais aussi par leur insertion dans des configurations politico-criminelles associant des notables locaux, des politiques nationaux et des militaires[2] ».

L'ambition effrénée des narcotrafiquants dans leur quête de nouveaux territoires pour la production de feuilles de coca et le développement de nouveaux réseaux de distribution de drogue ajoutent à tout cet amalgame de cupidité et exacerbe le cycle de la violence dans le pays.

Pour sa part, le gouvernement tarde à agir et son rôle, au-delà de la législation plutôt timide, se limite à la judiciarisation d'une infime partie des dossiers de spoliation illégale.

Le rôle de l'État colombien

Le gouvernement tergiverse entre deux modèles de développement agraire : l'agriculture commerciale et paysanne reconnue par la législation[3] qui prévoit un processus de restitution des terres et l'agro-industrie axée sur la monoculture et le marché de l'exportation à grande échelle. Cependant, la tendance est nettement dirigée vers une logique de marché néolibérale favorisant la concentration de la terre et l'appauvrissement des petits paysans.

Cette tendance vers l'exploitation des grands marchés renforce, du moins implicitement, les exactions commises par les paramilitaires au service de leurs propres intérêts ainsi que de ceux des grandes exploitations. Rien n'indique depuis la signature des accords de paix un quelconque ralentissement de la progression du régime de terreur instauré par ces adeptes de la violence d'extrême droite.

Toutes les tentatives progressistes pour enrayer ce phénomène continuent d'être freinées par des représailles sanglantes. La guerre civile est peut être terminée en Colombie, mais les conflits pour la conquête du pouvoir territorial et économique continuent d'engouffrer le pays dans le cycle d'une violence systémique. Entre le 1er janvier 2016 et le 20 février 2017, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés dénonce les déplacements forcés de plus de 3 500 personnes dans la zone pacifique du pays. Au moins 120 militants ont été assassinés pendant la même période dans une indifférence et une impunité presque totales.

Tant que le gouvernement actuel continuera de faire preuve de laxisme dans le dossier de la spoliation des terres et aussi longtemps que la violence et les assassinats fomentés par les paramilitaires seront tolérés, le sabotage du processus de paix continuera d'être alimenté par le spectre tentaculaire de l'ex-président Uribe et de ses compatriotes d'extrême droite, au plus grand détriment de la pérennité des accords de paix.

Benoit Taillefer
Comité solidarité internationale
STT CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal–CSN

[1] Selon les chiffres officiels, le conflit a fait 220 000 morts et 5,3 millions de personnes déplacées.

[2] Jacobo Grajales, *Cahiers des Amériques latines*, cal.revues.org/4268

[3] Esteban Beltran, d'Amnesty International, précise que seulement 30 000 hectares ont été restitués sur un total de 8 millions.

VOIR LOIN, VISER JUSTE

65e Congrès de la CSN
Montréal – 2017

Mai 2017. Production : CSN